



LA FEUILLE INFO

CHSCT / CDAS

Le journal de la CGT Finances Publiques de Saône et Loire

Octobre 2018 n°24

Compte rendu du CDAS du 18/09/2018

Actions de santé publique

-Reconduction de la **prise en charge des consultations chez le psychologue** à concurrence de 4 rendez-vous par an et par agent.

3 psychologues ont signé une convention avec les services sociaux : 1 à Mâcon, 1 à Chalon et 1 à Simard.

Au jour du CDAS, on comptabilisait 14 rendez-vous pour 5 personnes et récemment 5 autres bons de prise en charge ont été envoyés.

-Reconduction des **consultations chez un avocat généraliste** à raison d'un rendez-vous par an et par agent .

Au jour du CDAS, on comptabilisait 5 rendez-vous ; mais là aussi notre déléguée avait récemment envoyé 4 bons de prise en charge. Deux avocats ont signé une convention, un à Chalon et un à Mâcon.

Pour bénéficier de ces actions de santé publique, il suffit d'en aviser Ghislaine Servignat qui délivrera un bon de prise en charge au praticien qu' elle réglera ensuite directement.

- Chaque année, une action est menée, en partenariat avec la MGEFI, sur un thème choisi par cette dernière. Cette année il s'agit de « *JUSTIN peu d'air* », action consacrée à la pollution intérieure des habitations.

Equipement des coins repas :

Aucune dépense cette année. Les membres du CDAS demandent ce qu'il adviendra des équipements des coins repas pour les trésoreries amenées à disparaître.

Réponse de la Directrice : aucune fermeture n'est actée à ce jour.

Il est demandé, à minima, que les agents de service se chargent du déménagement des gros électro-ménagers.

Aucun engagement en ce sens n'est pris par la Direction.

Amitiés finances :

Cette année 10 personnes ont reçu un petit présent symbolique de la part des services sociaux, soit 113 € au total .

Arbre de Noël :

Il s'agit du plus gros poste de dépense, soit 12 000 €.

Il aura lieu cette année au Cinémarivaux de MACON, le mercredi 28/11/2018.

Une autorisation d'absence sera accordée aux parents, dans la limite des nécessités de service.

Action familles :

Elle s'est déroulée le 24 juin dernier : Pérouges, le matin et le Parc des oiseaux de Villars les Dombes, l'après midi. Il aurait été préférable de passer la journée entière au Parc des oiseaux, étant donné l'étendue du parc les participants n'ont pas pu tout voir.

Sortie actifs :

La sortie retenue cette année est Saint-Etienne avec visite de la mine et du musée Manufrance. Cette sortie initialement prévue au printemps a dû être repoussée en octobre, faute de disponibilité au musée de la mine.

Sortie retraités :

Elle a eu lieu en mai au cabaret Odysseo de Dijon.

Solde du budget 2018 :

Le budget restant permettant une sortie de fin d'année, il est retenu un week-end à Paris.

Un membre de la parité administrative propose d'écarter les membres du CDAS de cette sortie, sous prétexte qu'ils en ont connaissance avant leurs collègues. Il est alors rappelé qu'aucune inscription n'est prise avant l'envoi de la note. S'ensuit alors un vif débat entre les parties, les membres du CDAS n'étant nullement privilégiés.

La même personne tente alors de changer les règles d'attribution, à savoir procéder à un tirage

au sort, plutôt que de prendre les inscriptions par ordre d'arrivée. Il est rappelé qu'il a toujours été pratiqué de la sorte, à savoir attribution par ordre d'arrivée et qu'une liste complémentaire est établie le cas échéant.

Le débat s'anime à nouveau. Nous procédons donc à un vote : unanimité des représentants du personnel pour attribution par ordre d'inscription.

Le débat est clos, nous gardons nos pratiques.

Réflexions sur les sorties 2019 :

Les membres du CDAS envisagent , pour 2019 les sorties suivantes : Le PAL pour la sortie famille ; BEAUNE pour la sortie actifs et BESANCON pour la sortie retraités.



Compte rendu du CHSCT du 20/09/2018

Principaux points examinés lors de ce CHSCT :

Ce CHSCT, qui s'est déroulé sur la journée, a été en grande partie consacré à l'ASR.

Adaptation Structure Réseau 2019

En préambule, Mme SIMON rappelle qu'il ne s'agit que d'un projet, le ministre n'ayant pas, à ce jour, donné son accord.

Elle justifie ses projets par le retard accumulé selon elle dans la réorganisation du réseau en Saône et Loire. Elle rappelle que nous avons cumulé 143 suppressions d'emplois depuis 2011 et que sur les 2130 suppressions prévues au niveau national en 2019 elle s'attend à en avoir une vingtaine.

Tout ceci pour nous expliquer que les suppressions et autres regroupements sont inéluctables...analyse que la CGT, bien évidemment, ne partage pas.

Elle rappelle la déclinaison de la démarche : information des élus nationaux (5 députés et 3 sénateurs) et réunions avec les maires des lieux d'implantation des trésoreries impactées puis réunions avec tous les élus concernés.

Vos mandatées CGT demandent quand auront lieu les rencontres avec les agents concernés.

Réponse : la semaine prochaine.

Seconde question : les agents sont-ils informés ?

Réponse : oui, en ce qui concerne les réunions des 24 et 25 septembre mais pas encore

pour celles des 27 et 28 septembre. Bonjour le dialogue social !

Les 12 fiches d'impact concernant les restructurations nous sont présentées une à une.

- **Création de 2 trésoreries hospitalières**, 1 à Mâcon et une à Chalon au 01/09/2019 : le but affiché étant la recherche d'une technicité et la continuité du service.
- **Fermeture de 2 trésoreries au 01/01/2019** : La Chapelle de Guinchay et Saint Leger sous Beuvray, la première étant rattachée à la trésorerie municipale de Mâcon et à la nouvelle trésorerie hospitalière de Mâcon, et la seconde à la trésorerie d'Autun.
- **Fermeture de la trésorerie de La Clayette en 2 temps** : transfert au 01/01/2019 du recouvrement de l'impôt vers le SIP SIE de Charolles et transfert de l'activité SPL et hospitalière respectivement vers la trésorerie de Chauffailles et la trésorerie hospitalière de Mâcon.
- **Fermeture de 5 trésoreries SPL au 1/9/2019** : La Roche Vineuse, Digoin, Cuiseaux , Chalon périphérie, Perrecy.

Modalités pratiques :

- La Roche Vineuse fusionne avec Mâcon Municipale et la Trésorerie de Cluny .
- Digoin fusionne avec Paray le Monial et la trésorerie hospitalière de Mâcon .
- Cuiseaux fusionne avec Louhans et la trésorerie hospitalière de Chalon.
- Chalon périphérie fusionne avec Chalon municipale et avec Buxy pour une commune (Chatel-Moron).
- Perrecy fusionne avec Montceau et la trésorerie hospitalière de Chalon.

Transfert du CSP d'initiative au PCRCP

Une note nationale impose le transfert du CSP d'initiative au PCRCP.

Ce transfert impacte 2 agents B, 1 du SIP de Chalon qui va rejoindre le PCRCP de Chalon et 1 du SIP de Mâcon qui rejoindra le PCRCP de Macon.

Volet RH :

Concernant le devenir des agents, 3 conditions sont nécessaires pour faire jouer la priorité : demander la même RAN, la même mission-structure et exercer partiellement ou totalement l'emploi transféré. Mais attention il s'agit des modalités de gestion actuelles , nous ne connaissons pas encore les règles de gestion 2019 !

Mme SIMON demande que les agents impactés reçoivent une fiche simple pour faire leur demande de mutation, accompagnée des droits et garanties auxquels ils peuvent prétendre.

VOTE ASR : CONTRE unanimité des OS

POUR unanimité parité administrative.

Dans le prolongement de ces restructurations nous sont présentés les projets immobiliers concernant la trésorerie de Mâcon-hôpitaux située à la cité administrative.

VOTE : CONTRE CGT et SOLIDAIRES car étant contre ces restructurations nous ne pouvons approuver leurs conséquences ; **ABSTENTION** de la part de FO .

Généralisation de l'APRDV sur les SIP :

Après Montceau les Mines qui a expérimenté l'APRDV début 2017, les SIP de Chalon et Mâcon et le CDIF de Chalon début 2018 ; la généralisation s'effectuera à compter du 1/1/2019 pour les 5 SIP et les 4 SIE restants du département.

VOTE : CONTRE : CGT et SOLIDAIRES

POUR : FO

Fermeture du cabinet médical du Creusot

Cette fermeture a été décidée unilatéralement par la DG, sans en informer la directrice. Les critères retenus pour la fermeture des 40 cabinets médicaux sur les 198 que compte l'hexagone ont été le nombre de jours de présence et non le nombre de consultations.

Suivi budgétaire 2018

Le solde disponible s'élève à 3 485 €uros.

Il est décidé, entre-autres, l'achat de stores pour le SIE de Mâcon et pour le CFP de Louhans ; 1 cendrier pour le CFP de Chalon, diverses fournitures pour les géomètres, des assises pour sièges...



Pour terminer, l'inspecteur santé et sécurité au travail nous fait son rapport annuel.

Il effectue entre 4 et 6 visites par an ce qui revient à une visite tous les 5 ans pour tous les sites. Il fait en moyenne 25 observations par rapport. En tête apparaissent les risques incendie avec des dégagements de secours non conformes, des prises électriques non conformes ou des défauts d'habilitation du personnel. Viennent ensuite les risques de hauteur (dossiers sur les armoires), l'absence de DT amiante ou absence de mise à jour de ce dernier ; les ascenseurs (contrôle technique ou entretien) ; et défaut d'entretien des VMC.

Il nous informe également de la sortie prochaine du nouveau guide amiante qui nous sera présenté lors du prochain CHSCT. L'ISST dispensera début 2019 aux représentants des CHSCT un stage de sensibilisation à l'amiante.